

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 22 AOÛT 2014**

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, J-Marie MORENVAL, Élisabeth GUYOT, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME, Laetitia MARION, Blandine MARQUIS, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents : Hervé MEDINA procuration à Anne Marquis, Françoise ALIBERT procuration à Elisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN procuration à Jean-Marc CHAUVIN, Nathalie SAGE procuration à Sandrine LABAUME, Émilie BÉNÉCY, procuration à Roger AULAGNE Anthony CATHAUD procuration à Rémy PARRIER.

Secrétaire de séance : Anne MARQUIS

Ouverture de la séance à 20 h

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014**

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

#### **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET DÉCHETTERIE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Pour donner suite aux travaux de sa commission Déchets, et afin de prendre le relais du service commun « déchets » la Communauté de Communes DSP propose que la compétence « traitement des déchets » et « gestion des déchetteries » lui soit transférée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Accepté à l'unanimité.

#### **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE**

Une fois la compétence traitement des déchets transférée à la communauté de communes, Monsieur le Maire précise que deux options sont possibles :

- la gestion directe du traitement des déchets
- le transfert du traitement des déchets au Syndicat des Portes de Provence (SYPP)

L'adhésion au SYPP délègue à un syndicat spécialisé le soin de passer les marchés de traitement de manière mutualisée avec d'autres EPCI du sud Drôme et de l'Ardèche.

Outre le traitement des déchets ménagers et assimilés, les compétences du SYPP s'étendent aux opérations de transport, de tri et de valorisation. La collecte n'est pas prise en charge par le syndicat.

L'adhésion au SYPP est approuvée à l'unanimité.

## **SOUHAIT DE COMPÉTENCES À TRANSFÉRER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes DSP, par lequel le conseil municipal est sollicité pour émettre des souhaits de transfert de compétences à compter de 2015.

Après débat, il est décidé à l'unanimité de proposer le transfert de la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

## **CONVENTION AVEC ÉCOFOLIO**

Dans le cadre de la gestion des déchets issus du tri sélectif, une seule commune doit être signataire, pour l'ensemble des communes du canton, de la convention ECOFOLIO qui gère le recyclage des papiers spéciaux.

Il est proposé que la commune soit signataire de cette convention.

Accepté à l'unanimité.

## **MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

L'Association des Maires de France propose de voter une motion de soutien à leur action contre la baisse massive des dotations de l'Etat.

Accepté à l'unanimité.

## **DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX VOIRIE 2015**

Il est proposé de solliciter le Département de la Drôme pour obtenir une subvention au taux maximal au titre de la Dotation Cantonale 2015, afin d'assurer le financement des travaux de voirie. Ces travaux sont estimés à 100 000 € hors taxe.

Accepté à l'unanimité.

## **DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX ÉCOLES 2<sup>ÈME</sup> TRANCHE**

Il est proposé de solliciter le Département de la Drôme pour obtenir une subvention au taux maximal au titre de la Dotation Cantonale 2015, afin d'assurer le financement de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux des écoles qui concerne la réhabilitation de l'école élémentaire. Ces travaux sont estimés à 944 600 € hors taxe tous frais confondus.

Accepté à l'unanimité.

## **MODALITÉS D'APPLICATION DU TEMPS PARTIEL POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Afin de pouvoir autoriser d'éventuels temps partiels aux agents communaux, il convient d'établir les modalités d'application.

Il est donné lecture des propositions faites.

Accepté à l'unanimité.

## **MODIFICATION D'UN POSTE SUITE À DÉPART EN RETRAITE**

Madame Martine Lunel fait valoir ses droits à la retraite à compter du 3 octobre 2014.  
Afin de pouvoir la remplacer sans passer par un concours, il est proposé de modifier le grade du poste concerné, en créant un poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et en supprimant le poste actuel à compter du 3 octobre 2014.  
Le chevauchement de période permettra au nouvel agent recruté d'obtenir la transmission des informations nécessaires au bon fonctionnement du service.  
Accepté à l'unanimité.

## **AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION AGENT CHARGÉ D'INSPECTION-CONSEIL**

Le service Santé au Travail du Centre de Gestion propose un avenant à la convention du 6 mars 2008 afin d'obtenir les services de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).  
La convention prévoit 1,5 à 2 journées d'intervention, partiellement dans les services de la commune pour un coût par jour de 294 €.  
Accepté à l'unanimité.

## **D.M. N° 1 – BUDGET GÉNÉRAL**

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.  
Approuvé à l'unanimité.

## **D.M. N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Afin de pouvoir mandater des dépenses imprévues il est proposé d'effectuer des virements de crédits par le biais d'une décision modificative.  
Approuvé à l'unanimité.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS À UN LOCATAIRE**

Il a été nécessaire de faire vérifier le bon fonctionnement du compteur EDF du studio de l'immeuble de la Poste.  
Cette vérification n'ayant révélé aucune anomalie, le coût de la prestation a été facturé au locataire pour un montant de 327,96 €.  
Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme au locataire concerné, Monsieur Kevin Delsalle.  
Accepté à l'unanimité.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES**

Lors de la visite des gouvions en juin 2014 dans le cadre du jumelage, le Comité des Fêtes a fait l'avance de dépenses incombant à la commune.  
Le montant de ces frais s'élève à 1 224 €.

Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme par l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Accepté à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENT D'AVOIR**

La société Antargaz a adressé à la commune un chèque de 1 785,85 € en remboursement d'un avoir suite à une modification de contrat.

Accepté à l'unanimité.

### **REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

GROUPAMA assureur de la commune a adressé 3 chèques en remboursement de sinistres :

- un chèque d'un montant de 669,76 € pour un bris de glace sur le tracteur.
- un chèque d'un montant de 915 € en remboursement des frais d'avocat pour le différend du marché de travaux de l'école.
- Un chèque d'un montant de 249,01 € en remboursement d'un sinistre sur la place du champ de mars en 2013.

Acceptés à l'unanimité.

### **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG**

Madame Laetitia Guironnet est désignée comme délégué à l'Association des Donneurs de Sang.

### **DIVERS**

- la Gendarmerie Nationale a sollicité la commune pour faire établir un diagnostic en vue de faire faire d'importants travaux de rénovation et de remise aux normes du bâtiment de la Gendarmerie de Suze la Rousse qui est propriété communale. Monsieur le Maire propose d'envisager la mise en vente de ce bâtiment plutôt que d'y faire des travaux qui s'annoncent très onéreux. L'assemblée se prononce globalement favorable à cette éventualité.
- Monsieur Joulain demande si la commission des Impôts Directs a été établie par les services fiscaux. La réponse est non.
- Monsieur Joulain demande quand aura lieu la prochaine commission voirie. LA date n'est pas encore fixée mais lui sera communiquée dès que possible.
- Monsieur le Maire informe que l'entreprise Del Papa a en projet de construire une chambre funéraire sur la commune de Suze la Rousse. L'assemblée se prononce globalement favorable à ce projet.
- Rappel : la commémoration de la libération de Suze la Rousse, organisée par les Anciens Combattants, aura lieu samedi 30 août à partir de 10 heures.